

cière par l'entremise du Service de l'aide aux étudiants, Ministère de l'Éducation du Québec.

De plus, les provinces offrent une aide non remboursable sous forme de subventions, de bourses d'études et de bourses de spécialisation<sup>9</sup>.

Certains ministères fédéraux accordent des bourses, et de nombreuses bourses d'études et de spécialisation sont offertes par des organismes privés à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Relativement peu de bourses d'inscription sont offertes aux étudiants étrangers, mais ceux qui ont déjà complété une année d'études supérieures au Canada peuvent habituellement, comme tous les étudiants canadiens, demander des bourses pour pouvoir terminer leur cours. En outre, de nombreux prêts sont à la disposition des étudiants moins fortunés.

Les étudiants étrangers ont plus de chances d'obtenir des bourses s'ils sont déjà diplômés; ils peuvent notamment obtenir des bourses en vertu de certains programmes d'aide subventionnés par le gouvernement fédéral. Dans quelques institutions, les étudiants étrangers ont autant de chances que les étudiants canadiens d'obtenir les bourses accordées par les universités ou par des organismes privés.

RP/A

---

<sup>9</sup> On trouvera des renseignements sur le Programme canadien des prêts aux étudiants et les divers programmes provinciaux dans la brochure intitulée *Appui financier des gouvernements aux étudiants des universités et collèges du Canada*, publiée par l'AUCC. Cette brochure est gratuite.